



OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer et obtenir le CACES®
(Certificat D'aptitude à La Conduite En Sécurité)
selon la recommandation R490 de la CNAM
(Caisse Nationale D'assurance Maladie)

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement

La formation est dispensée suivant la recommandation CNAM R490.

PUBLIC ET PREREQUIS

Tout public, salarié, particulier ou demandeur d'emploi. Formation éligible au CPF

Pour les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir des besoins spécifiques, veuillez prendre contact avec le centre de formation. Bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'employeur ne pourra délivrer une autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médical.

- Être âgé de 18 ans
- Connaissance de la langue française
- Connaissances des quatre opérations

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Satisfaire les prérequis.

Délais de 14 jours à compter de la demande du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous de disponibilité.

DUREE

Variable selon le nombre de catégorie(s) visée(s) et le niveau du stagiaire.

14 heures minimum pour une formation recyclage.

21 heures minimum pour une formation initiale

LIEU

Formation INTER : CFP ALPHA FORMATION CONTRÔLE POLE 2 -11 rue Jules Vernes – 85150 LES ACHARDS

Formation INTRA : sur site client (sous conditions de répondre aux exigences matérielles de la certification visée)

TARIF

A partir de 600.00€ HT

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation présentielle uniquement (Théorique et pratique)
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques remis au stagiaire
- Grue auxiliaire de chargement à disposition
- Nombre minimum par session : 2 stagiaires
- Nombre maximum par session : 5 stagiaires
- Installation conforme à la recommandation visée

La formation est assurée par l'équipe pédagogique ALPHA FORMATION CONTRÔLE, dont les membres sont tous dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer notre organisme de formation.

Les testeurs sont tous certifiés Testeurs CACES® auprès du certificateur BUREAU VERITAS.

MODALITES DE SUIVI ET SANCTION VISEE

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

La formation sera sanctionnée par un Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) conforme à la recommandation R490

Certificat de réalisation de formation et attestation de résultat. En cas de réussite aux tests, délivrance d'une carte d'autorisation de conduite et d'une carte CACES® selon la ou les catégorie(s) concernée(s).

DEBOUCHÉS :

Tous métiers du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics concernés par la manipulation de charges. Chauffeur poids-lourd, livreur, employé de cour matériaux, employé des collectivités locales ...



CONTENU DE FORMATION

THEORIE

REGLEMENTATION

- Instances et organismes de prévention des risques
- Conditions d'utilisation d'une grue de chargement
- Rôles et responsabilités du chef de chantier/du conducteur

CLASSIFICATION

- Caractéristiques fonctionnelles des grues auxiliaires
- Terminologie des organes concourant à la manutention

SECURITE

- Organes de service et dispositifs de sécurité
- Principaux risques liés à l'utilisation/l'environnement
- Règles de conduite / circulation / stationnement / signalisation temporaire de chantier
- Lecture plaques de charges
- Conditions de stabilité
- Signification pictogrammes et panneaux de signalisation
- Distance de sécurité avec les conducteurs électriques,
- Vérifications et opérations de maintenance

Option Télécommande : risques liés à l'utilisation de la télécommande, vérification des équipements de transmission

PRATIQUE

VERIFICATIONS

- Adéquation de la grue de chargement et opération de manutention envisagée
- Opérations prise et fin de poste

POSITIONNEMENT

- Avant manœuvre
- Balisage de la zone
- Calage et mise en place de stabilisateurs,
- Horizontalité du véhicule
- Manœuvres de positionnement

MANOEUVRES

- Elingage de la charge
- Utilisations des dispositifs porte-charge (1 accessoire rigide et 1 souple)
- Décomposition et synchronisation des mouvements de dépôt de charge
- Maîtrise du balancement de la charge
- Gestes de commandement et de communication
- Manœuvres de levage
- Position transport pour déplacement
- Repérage des anomalies et difficultés Rencontrées pour signalement à sa hiérarchie
- **Option télécommande** : positionnement hors de la zone de risque ; décomposition et synchronisation des mouvements de positionnement de la charge ; maîtrise balancement des charges

MAINTENANCE

Opérations de maintenance de premier niveau

RATTRAPAGE ET EXTENSION A D'AUTRE CATEGORIE

Rattrapage : si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en passant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué.

Extension : Pour donner suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai – sous réserve de présentation du CACES® initial – d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipement en passant uniquement la partie pratique du test correspondant à cette catégorie.

VALIDITE :

Le CACES R490 à une durée de validité de 5 ans.